

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1587

présenté par
M. Benoit

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre pays connaît un grand nombre de commissions : on en dénombre un peu plus de 700 à l'heure actuelle.

L'article 3 nous propose de créer un nouveau comité.

Cet amendement propose de supprimer cette création. Il semble possible de transférer les compétences les missions attribuées à ce comité au Conseil d'Orientation des Retraites ou à la Commission de garantie des retraites.